

## DISCUSSION DELIB 7

**Le Maire :** « Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Monsieur QUEVAREC. »

**Monsieur QUEVAREC :** « Oui un petit sur le 35 rue Jean Baptiste Marchand. Vous nous avez remis il y a quinze jours la liste, je pense ou je pensais complète, de l'ensemble du patrimoine de la Ville, logements de fonction, parc privé, etc... je ne l'ai pas trouvé ce logement. Quelle était la nature de ce logement avant et qui l'occupait ? Et sinon d'une manière un peu plus générale vous savez ce que l'on pense de votre gestion des logements de fonctions, nous voterons Contre. »

**Le Maire :** « La question que vous posez sur le 35 rue Jean Baptiste Marchand, on vous répondra. Alors Monsieur JAMMET. »

**Monsieur JAMMET :** « Oui, Monsieur le Maire, très court également, Contre également, parce que votre politique... je vais faire court en la matière est obscure. Je continue à dire qu'il n'est pas normal qu'on loue des logements, que la Ville loue des logements alors qu'on s'est séparé de deux propriétés de la Ville. Question subsidiaire que je n'ai pas pu poser à la commission d'urbanisme, qu'est devenue la propriété du 14 rue de la Sangle ? »

**Le Maire :** « Merci Monsieur JAMMET de ces questions, en tout cas de vos commentaires. Je rappelle que les logements, en question, précisent notamment ceux qui sont attribués pour nécessité de service et que bien évidemment la nécessité de service implique parfois que l'on soit assez proche des lieux dans lesquels on exerce et donc il est important que nous puissions ajuster en permanence ceci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est donc adopté. »